

RESIDENCE PRINCIPALE/ 203 000 € - zone B1 – couple avec 2 enfants

***Exemple d'un financement établi à titre indicatif et sans valeur contractuelle par le Crédit Foncier, pour une opération d'acquisition d'une résidence principale neuve d'un montant de 203 000€ (hors frais) en zone B1, par un couple avec 2 enfants dont le revenu fiscal de référence est de 27 800 €. Cet achat est réalisé avec un Prêt à l'Accession Sociale (PAS) Liberté et un Prêt à taux zéro (PTZ) (sous réserve du respect de la réglementation en vigueur), pour une mensualité globale lissée de 757,37 € (hors assurance¹), pendant 25 ans, avec un apport pour les frais de notaire, de dossier et de garantie :**

- un PAS Liberté de 121 800 €, prêt amortissable d'une durée de 25 ans, à taux débiteur fixe de 2,25%. 180 mensualités (hors assurance¹) de 757,37 €, puis 120 mensualités (hors assurance¹) de 80,72 € Taux Annuel Effectif Global (TAEG) 3,00% (intérêts, frais de dossier, frais de garantie et cotisations d'assurance¹ inclus). Coût total du crédit : 31 569,21 €, dont 24 213 € d'intérêts, 5 940,21 € d'assurances¹, 500€ de frais de dossier et 916 € de frais de garantie. Montant total dû par l'emprunteur : 153 369,21 €. Une sureté réelle sera demandée pour l'octroi du crédit.

- et un PTZ de 81 200 €, prêt amortissable d'une durée de 25 ans à taux débiteur fixe de 0%. 180 mensualités (hors assurance¹) de 0,00€ puis 120 mensualités de 676,67 €. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) 0,61% (frais de garantie et cotisations d'assurance¹ inclus). Coût total du crédit : 9 693,79 €, dont 8 982,79€ d'assurances¹ et 711 € de frais de garantie. Montant total dû par l'emprunteur : 90 893,79 € Une sureté réelle sera demandée pour l'octroi du crédit.

Exemple représentatif (article R.313-2 du code de la consommation) d'un financement d'un montant de 250 000€ avec une mensualité globale lissée de 932,73€ pendant 15 ans puis de 932,72 € pendant 10 ans, composé de:

- un PAS Liberté de 150 000€ d'une durée de 15 ans, à taux débiteur fixe de 2.25%. 180 mensualités (hors assurance¹) de 932,73€. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) 3,24% (intérêts, frais de dossier, frais de garantie et cotisations d'assurance¹ inclus). Coût total du crédit : 45 600,20€, dont 29 818,20€ d'intérêts, 14 400€ d'assurances¹, 500€ de frais de dossier et 882€ de frais de garantie. Montant total dû : 195 600,20€. Une sureté réelle sera demandée pour l'octroi du crédit.

-et un PTZ de 100 000€ d'une durée de 25 ans à taux débiteur fixe de 0%. 180 mensualités (hors assurance¹) de 0,00€ puis 120 mensualités de 833,33€. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) 0,51% (frais de garantie et cotisations d'assurance¹ inclus). Coût total du crédit : 10 188€, dont 9 600€ d'assurances¹ et 588€ de frais de garantie. Montant total dû : 110 188€ Une sureté réelle sera demandée pour l'octroi du crédit.

1) L'assurance¹ est obligatoire à hauteur de 100% du capital emprunté. Montant indiqué pour un emprunteur de moins de 35 ans. Assurance décès, perte totale et irréversible d'autonomie et incapacité de travail. L'assurance proposée est un contrat d'assurance CNP Assurances et BPCE VIE, entreprises régies par le Code des Assurances.

Barème en vigueur au 01/04/2017, sous réserve d'acceptation du dossier par le prêteur - Crédit Foncier de France – SA au capital de 1 331 400 718,80€ – Siège social – 19 rue des Capucines – 75001 Paris - RCS Paris n° 542 029 848 - Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 023 327. L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours, la vente est subordonnée à l'obtention du prêt et si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit lui rembourser les sommes versées. Aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent.